

Oncodesign annonce la sélection de son candidat-médicament *First-in-Class*, inhibiteur de la kinase RIPK2, pour les maladies auto-immunes et inflammatoires

- Démonstration de l'efficacité dans un modèle de colite¹ et de troubles intestinaux induits par les immunothérapies
- Dépôt d'une demande d'autorisation d'essai clinique attendu en 2021
- Compte-tenu des pathologies adressables, ce candidat-médicament pourrait être un blockbuster
- Initiation de la recherche d'un partenaire dès 2020

Dijon, le 17 décembre 2019 à 18h00 CET – ONCODESIGN (ALONC – FR0011766229), groupe biopharmaceutique spécialisé en médecine de précision, annonce aujourd'hui la sélection de l'inhibiteur de la kinase RIPK2 (ODS-101) comme candidat-médicament pour le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires.

Jan HOFACK, Directeur Scientifique d'Oncodesign, déclare : « *Nous sommes enthousiasmés par le profil et les résultats pharmacologiques initiaux d'ODS-101. Ce composé remplit tous nos critères très stricts pour une utilisation dans les maladies auto-immunes et inflammatoires chroniques* ».

Découvert et sélectionné grâce à la plateforme technologique propriétaire d'Oncodesign, ODS-101 est un inhibiteur puissant et sélectif de la kinase RIPK2 (*Receptor Interacting Protein Kinase 2*), une enzyme essentielle du système immunitaire inné. RIPK2 est un élément clé dans l'activation de la voie de signalisation NOD (*Nucleotide-binding Oligomerization Domain proteins*), qui joue un rôle central dans le mécanisme de défense contre les infections bactériennes. Chez l'homme, la signalisation NOD dérégulée est associée à de nombreuses maladies auto-immunes et inflammatoires, dont la maladie de Crohn, la rectocolite hémorragique, le syndrome de Blau et la sarcoïdose précoce. Il existe d'autres indications potentielles pour les composés inhibiteurs d'un système RIPK2/NOD dérégulé : la polyarthrite rhumatoïde et la sclérose en plaques, entre autres. La découverte de l'ODS-101 permettra à Oncodesign d'explorer plus en détail ces différentes indications potentielles.

En juin dernier, Oncodesign avait annoncé l'avancement de son programme d'inhibiteurs RIPK2 au stade de pré-candidat. Au cours des six derniers mois, ODS-101 a rempli tous les critères requis pour être sélectionné comme candidat-médicament, y compris une étude de toxicologie orale de deux semaines chez le rat et une évaluation dans des modèles pharmacologiques. Le candidat médicament ODS-101 est bien toléré, et présente des résultats d'efficacité dose-dépendants prometteurs dans différents modèles de colite ; d'autres études sont encore en cours ou prévues.

Aujourd'hui, Oncodesign a sélectionné ODS-101 comme premier inhibiteur RIPK2 par voie orale, pour entrer en développement préclinique réglementaire avec pour objectif le dépôt d'une demande d'autorisation d'essai clinique dès 2021.

¹ Maladie digestive chronique caractérisée par une inflammation de la paroi interne du côlon

Vecteur d'innovation.

Les maladies auto-immunes et inflammatoires (MAII) comptent plus de 150 maladies, et touchent 5 à 7% de la population dans les pays occidentaux. Elles constituent le plus large marché pharmaceutique en termes de revenus ; celui-ci s'établissait à 143 milliards de dollars en 2018². Cependant, les traitements actuels n'apportent que des réponses partielles, et un besoin important en thérapies complémentaires subsiste. La plupart des traitements actuels appartiennent à la classe des anticorps et sont administrés par voie intraveineuse. Les approches de nouvelle génération, comme les petites molécules inhibitrices de kinases administrées par voie orale, ont le potentiel d'apporter une valeur thérapeutique importante dans ce domaine.

« Ce résultat exceptionnel est la consécration des choix et des investissements que nous avons réalisés au cours notamment des 36 derniers mois, pour constituer notre portefeuille de candidats médicaments prometteurs. Cet inhibiteur de la kinase RIPK2 est le premier candidat médicament sorti de nos laboratoires depuis leur création, il y a 25 ans jour pour jour. Cette découverte, qui démontre la capacité de notre technologie Nanocyclix à générer des candidats médicaments puissants et nouveaux, valide également la pertinence de notre stratégie déployée dès 2010. C'est par ailleurs la marque de la grande compétence de nos équipes dans le domaine de la Drug Discovery, que je félicite grandement pour cette performance remarquable. Suite à la signature de nos partenariats de service, avec Galderma, et de recherche de candidats médicaments sur la cible LRRK2, avec Servier, nous venons d'aligner notre troisième planète dans les temps indiqués. Les pathologies adressées par notre puissant inhibiteur de kinase RIPK2 en font un potentiel blockbuster, de nature à faire changer la dimension et la perception d'Oncodesign. Nos efforts soutenus visent à apporter rapidement des solutions thérapeutiques aux patients qui n'en ont pas actuellement. Cette réussite est également l'occasion pour nous de remercier l'ensemble de nos actionnaires et partenaires pour leur soutien au quotidien : merci de leur confiance, et souhaitons que les mois à venir leur donnent raison, » déclare Philippe Genne, Ph.D., Président Directeur Général et fondateur d'Oncodesign.

Jan Hoflack, Directeur Scientifique d'Oncodesign, déclare : *« En tant qu'agent First-in-class, il reste encore beaucoup à découvrir au sujet d'autres indications pour les inhibiteurs de la kinase RIPK2. Des études approfondies vont se poursuivre dans les mois et les années à venir, pour comprendre toute la portée de cette approche novatrice qui pourrait élever ODS-101 au rang d'innovation thérapeutique de rupture pour adresser de nombreuses indications aux besoins non satisfaits. L'identification de notre premier candidat-médicament RIPK2 est le résultat d'une activité intense dans nos laboratoires depuis 2010, et je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à notre programme. Nous attendons tous avec impatience le développement d'ODS-101 dans des études précliniques réglementaires, pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'essai clinique de Phase I chez l'homme dès 2021. En plus des études en cours, nous allons désormais intensifier la recherche d'un partenaire de premier plan pour nous aider à concrétiser tout le potentiel de notre candidat-médicament. Notre programme sera notamment présenté à plusieurs sociétés leaders dans le domaine des maladies auto-immunes et inflammatoires à l'occasion du 38^{ème} congrès annuel JP Morgan Healthcare, qui se tiendra du 13 au 16 janvier 2020 à San-Francisco aux États-Unis. »*

² D&Consultants, 2019

À propos d'Oncodesign : www.oncodesign.com

Créée il y a 25 ans par le Dr. Philippe Genne, PDG et actionnaire principal, Oncodesign est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en médecine de précision. Fort d'une expérience unique acquise auprès de plus de 600 clients, dont les plus grandes entreprises pharmaceutiques du monde, et s'appuyant sur une plateforme technologique complète, alliant chimie médicinale, pharmacologie, bioanalyse réglementaire et imagerie médicale de pointe, Oncodesign est en mesure de prédire et d'identifier, très en amont, pour chaque molécule son utilité thérapeutique et son potentiel à devenir un médicament efficace. Appliquée aux inhibiteurs de kinases, des molécules qui représentent un marché estimé à plus de 46 milliards de dollars en 2016 et près de 25% des investissements en R&D de l'industrie pharmaceutique, la technologie d'Oncodesign a déjà permis de cibler plusieurs molécules d'intérêts à fort potentiel thérapeutique, en oncologie et hors-oncologie, et de signer des partenariats avec des groupes pharmaceutiques tels que Servier, Bristol-Myers Squibb. Basée à Dijon, au cœur du pôle universitaire et hospitalier et au sein du cluster de Paris-Saclay, Oncodesign compte 232 collaborateurs et dispose de filiales au Canada et aux États-Unis.

Contacts

Oncodesign

Philippe Genne
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 78 82 60
investisseurs@oncodesign.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Louis-Victor Delouvrier
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 95
oncodesign@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Arthur Rouillé
Tél. : +33 (0)1 44 71 00 15
oncodesign@newcap.eu



Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des opérations, de la stratégie, des projets et des futures performances de la Société et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « prévoit », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la Société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de la Société, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. La Société décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la Société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation française.